

Promotion du livre +

La Fondation suisse pour la culture Pro Helvetia soutient des projets à caractère promotionnel aidant le livre suisse à obtenir une visibilité et une attention accrues au niveau international.

MESURE EXCEPTIONNELLE 2020

Afin de favoriser la reprise des activités promotionnelles dans le secteur de la littérature suisse, la Fondation Pro Helvetia élargit son soutien en:

- intégrant les projets réalisés en Suisse;
- assouplissant les délais pour l'intégration de projets dont la réalisation est imminente ou de projets en cours auxquels est apporté un développement significatif;
- augmentant l'enveloppe budgétaire à disposition.

Priorité sera donnée aux initiatives réfléchissant à des mesures durables ou alternatives tirant les apprentissages de la crise (perturbation des réseaux de distribution, annulation des manifestations, fermeture physique des frontières). Les collaborations interdisciplinaires ou transversales, dans le domaine digital par exemple, sont bienvenues.

Requérants – qui peut déposer des requêtes:

- les organisatrices et organisateurs suisses et étrangers actifs dans le secteur du livre et de la littérature;
- les maisons d'édition et les associations de libraires et éditeurs.

Domaine d'encouragement – quels domaines sont concernés:

- belles-lettres;
- livres pour enfants ou pour la jeunesse;
- bande dessinée et roman graphique;
- ouvrages pratiques sur des thèmes suisses touchant l'art et la culture, en particulier le design, l'architecture et le livre de photographie, d'art ou d'artiste.

Types de projets – des requêtes peuvent être déposées pour:

- la participation à des salons nationaux ou internationaux du livre lorsque celle-ci n'est pas déjà assurée par les associations suisses d'éditeurs;
- des événements promotionnels et des présentations pour libraires, éditeurs, programmeurs, traducteurs et autres multiplicateurs, en Suisse également;
- des présentations collectives de maisons d'édition suisses;
- des focus suisses lors d'événements internationaux du livre et de la littérature.

Critères d'encouragement

Les projets doivent remplir les critères généraux d'encouragement de Pro Helvetia conformément à l'ordonnance sur les subventions de la Fondation Pro Helvetia du 27.11.2019. Un projet doit en outre obligatoirement répondre aux critères suivants:

- il présente un concept curatorial convaincant et est réalisé selon les standards professionnels;
- il poursuit des objectifs clairement définis dont la portée est suprarégionale et dépasse la promotion d'un livre isolé; le projet de promotion concerne plusieurs livres ou auteurs;

prohelvetia

- (si international): il dispose d'une convention de coopération avec des partenaires (institutions culturelles) sur place si le requérant ou la requérante est de nationalité suisse, et une coopération avec des partenaires suisses si le requérant ou la requérante est de nationalité étrangère;
- il est novateur et susceptible d'obtenir l'attention des médias.

Pro Helvetia accorde par ailleurs la priorité aux projets qui:

- visent des mesures durables ou alternatives;
- favorisent les collaborations interdisciplinaires ou transversales, en particulier dans le secteur numérique;
- se concentrent sur des auteurs et auteures ou des traducteurs et traductrices suisses;
- présentent des auteurs, livres et/ou thèmes liés aux domaines soutenus par Pro Helvetia;
- sont portés par plusieurs actrices et acteurs.

Composition du dossier

Les requêtes sont à déposer sur le portail www.myprohelvetia.ch accompagnées des pièces suivantes:

- concept curatorial solide incluant des indications quant à l'objet de la promotion, aux artistes, éditrices et éditeurs et commissaires participant au projet;
- informations sur les partenaires sur le plan des coopérations et des financements;
- stratégie de communication et objectifs;
- budget et plan de financement.

Financement

Pro Helvetia accorde au maximum une contribution de 25'000 CHF par projet.

Échéances

Les 1^{er} mars et 1^{er} septembre. Peuvent être déposés jusqu'au 1^{er} mars les projets qui seront réalisés au plus tôt deux mois après le délai de candidature, ou au plus tard pendant le premier semestre de l'année suivante.

Pour l'échéance du 1^{er} septembre 2020 et dans le cadre de mesures exceptionnelles liées à la crise Covid-19, les projets dont la réalisation est imminente au moment du dépôt ou qui bénéficient d'un développement significatif sont éligibles.

Critères d'exclusion – Pro Helvetia ne soutient pas

- les projets ressortissant au domaine des sciences et des guides;
- les manifestations consacrées à des auteurs et auteures ou livres particuliers;
- les projets entrant dans le cadre de salons du livre dont les trois associations de libraires et éditeurs de Suisse s'occupent déjà, à savoir: Frankfurter Buchmesse, Leipziger Buchmesse, Buch Wien, Fiera del libro per ragazzi Bologna, Salon du livre de Paris, Salon du livre de Montréal, Fiera internazionale del Libro Torino, Più libri più liberi Roma et London Book Fair;
- les projets inscrits dans le cadre de l'enseignement scolaire ou liés à la formation ou à la formation continue.

Le guide à l'usage des requérants est consultable sur prohelvetia.ch.

État: juin 2020